



## MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

### AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 2017-0004

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné, Me Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Brigham le 9 janvier 2018 à 19h30 au 118, avenue des Cèdres à Brigham.

**Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :** DM 2017-0004.

#### **Nature et effets de la demande DM 2017-0004 :**

Permettre une marge de recul arrière de 2,67 m pour la résidence sise au 2080 route 104 à Brigham (matricule 5311-22-8847), alors que le règlement de zonage prescrit une marge de recul arrière minimale de 3 m.

La demande vise aussi à permettre un empiètement du cabanon en cour latérale sur le lot voisin 4 448 006, propriété de Margaret Jean Ossowski, alors que le règlement de zonage prescrit une marge de recul minimale par rapport aux lignes de propriété de 1,5 m pour tout bâtiment accessoire.

**Identification du site concerné :** L'emplacement visé est situé sur le lot 3 521 711 du cadastre du Québec (matricule : 5311-22-8847), sur le même site que le 2080, route 104 à Brigham.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Brigham, ce 20 décembre 2017.

**Le directeur général et secrétaire-trésorier,**

Me Pierre Lefebvre, avocat